

J'❤️ Montchat

Pour un développement responsable
et durable du quartier de Montchat.

**NEWSLETTER SPÉCIALE ENQUÊTE PUBLIQUE
A VOS CONTRIBUTIONS !**

Chers adhérents,

MOBILISEZ VOUS dès à présent pour exprimer vos avis et propositions sur le projet de modification n°3 du PLU-H, dans le cadre de l'enquête publique qui est ouverte jusqu'au 5 avril prochain à 16 heures ! Votre contribution personnelle est indispensable.

Le groupe de travail « PLU-H » a étudié attentivement les dispositions du projet de modification n° 3 du PLU-H portant sur le quartier de Montchat et a rédigé à votre attention un document exprimant les avis et propositions de l'association. Vous pouvez les reprendre dans leur intégralité, vous en inspirer ou les adapter en fonction de ce que vous souhaitez exprimer. **VOIR LE DOCUMENT**

En voici un résumé :

Faubourg au Nord de la Place du Château

Le projet prévoit de faire passer de 13 mètres à 10 mètres les hauteurs maximales des immeubles neufs qui pourront être construits sur la partie Nord-Est de la place du Château.

Cette proposition va dans le sens de l'avis que nous avons formulé lors de la phase de concertation préalable. Nous avons en effet exprimé le souhait que des dispositions viennent garantir que les nouvelles constructions sur cette partie de la place du Château s'insèrent harmonieusement dans l'environnement architectural avoisinant.

Il s'agit aussi de faire en sorte que cette place soit un centre d'animation et de vitalité de Montchat, en permettant l'implantation de commerces en rez-de-chaussée et, a minima, un espace de convivialité ouvert sur la place.

Reconversion de l'ancienne clinique Trarieux

Nous constatons que l'OAP dédiée à la clinique Trarieux a encore été modifiée et supprime les limitations de hauteurs R+2 / R+3 pour tous les bâtiments à construire. Cette suppression risque de conduire à une forte altération de la qualité paysagère de ce site d'exception en offrant la possibilité au promoteur de construire 4 bâtiments cubiques de hauteurs uniformes pouvant atteindre 13 mètres de hauteur. De telles constructions viendraient également rompre l'harmonie architecturale des alentours.

Nous demandons donc que soient précisées dans la modification du PLU-H qui sera soumise au vote du Conseil de la Métropole, a minima, les précisions en terme d'épannelage et de hauteurs maximales des nouvelles constructions qui seront édifiées dans le parc, afin que cette opération immobilière d'envergure soit suffisamment encadrée et respectueuse de la qualité paysagère du site.

Nous souhaitons souligner qu'il est important d'éviter une densification excessive du fait de la construction d'un nombre trop élevé de logements, eu égard au manque actuel d'infrastructures essentielles.

Par ailleurs, le projet d'OAP figurant en annexe du dossier de consultation montre que deux des quatre bâtiments dont la construction est prévue dans le parc, vont entraîner l'artificialisation d'espaces de pleine terre existants. Nous invitons la Métropole de Lyon à aller plus loin dans la protection des espaces de pleine terre de ce site, en revenant à un zonage EBC (comme c'était le cas jusqu'en mai 2019) pour l'ensemble des espaces actuellement non artificialisés du parc de l'ex clinique Trarieux, afin de pérenniser cette protection de la nature et de la biodiversité existante.

Modification de la norme minimale de réalisation des stationnements dans les constructions neuves.

L'une des fonctions d'un PLU-H est de définir des normes minimales de réalisation de places de stationnement dans les constructions neuves. Pour inciter à l'usage des transports en commun, lorsque les constructions neuves se trouvent à proximité d'une ligne dite forte (métro, tramway), les exigences de création de places de stationnement sont moins importantes.

Avec son point 365, la proposition de modification du PLU-H de 2022 vise à diminuer les exigences de réalisation de places de stationnement dans les constructions neuves dans une partie importante de Montchat, au motif de la densité des lignes de bus avenue Lacassagne et route de Genas.

Ainsi, il est proposé, pour un vaste secteur central du quartier (entre approximativement l'avenue des Acacias-cours Dr Long au Nord, l'Est de l'arrondissement, l'avenue Lacassagne au sud et la rue Feuillat à l'Ouest) les évolutions suivantes :

- Pour les logements neufs : passage de 1 place pour 65 m² de surface, avec au moins 1 place par logement (PLU-H en vigueur) à 1 place pour 75 m², avec une moyenne d'au moins 0,9 place par logement (PLU-H proposé).
- Pour les immeubles de bureaux : 1 place pour 120 m² de surface (PLU-H actuel) à 1 place pour 160 m² (PLU-H proposé).

Cette proposition de la Métropole peut amener à se poser les questions suivantes.

- La desserte en bus sur l'avenue Lacassagne et la route de Genas peut-elle être considérée comme dense (y compris à terme avec la réalisation du Bus à haut niveau de service sur cette dernière) ? Permet-elle de bien desservir les points de destination des Montchatois ?
- La modification envisagée est-elle un atout pour diminuer la circulation automobile dans le quartier ou va-t-elle renforcer les difficultés de stationnement dans les rues du quartier ?

Vous pouvez contribuer de plusieurs manières :

- Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registrenumerique.fr/mod3-pda-grandlyon>
- Par courrier électronique à l'adresse : mod3pda-grandlyon@mail.registre-numerique.fr
- Par courrier postal à :

Métropole de Lyon
Délégation Urbanisme et Mobilités (DUM) - Direction Planification et Stratégies Territoriales (DPST)
Service planification
20, rue du Lac CS 33 569
68 505 LYON CEDEX 03

- En vous déplaçant pour renseigner les registres ouverts à l'Hôtel de la Métropole de Lyon (20, rue du Lac à Lyon 3) ou à la Direction de l'aménagement urbain de la Ville de Lyon 198, avenue Jean Jaurès à Lyon 7.

Nous pouvons vous aider dans vos démarches. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous à contacter par mail à l'adresse assojaimefontchat@gmail.com

Le « groupe de travail PLU-H » composé de Hélène BARONNIER, Pierre BERAT, Eva FOERSTER-DONAIN, Hugues HARTAUT, Jean-Dominique PESCHE et Philippe VIDAL.

